

CONVENTION PARENTS - ECOLE

Les parents qui choisissent la pédagogie Steiner-Waldorf le font volontairement.

L'Ecole Rudolf Steiner de Genève, telle que définie dans le Modèle de Référence, accueille ces familles dans un esprit de rencontre et de collaboration autour du développement des enfants. Ecole et parents sont donc tournés et actifs en vue de ce même objectif d'éducation.

Ce rapport entre parents et Ecole conditionne la qualité pédagogique et éducative autour de l'enfant. La qualité de cette relation résulte du partage des responsabilités, c'est-à-dire de l'engagement de l'un en face de l'autre, dans le respect du projet de l'Ecole Rudolf Steiner de Genève.

Ce document est structuré conformément à la démarche qualité de l'Ecole et a pour but de :

- **faire prendre conscience** à toute la communauté de l'Ecole de l'importance de cette collaboration
- **orienter et guider** la relation et la communication dans la vie de l'Ecole.

1 – modèle de référence de l'Ecole : être compris sans équivoque

Le modèle de référence de l'Ecole exprime l'idéal à atteindre. Celui-ci doit être suffisamment clair afin que chacun puisse saisir le fonctionnement de l'Ecole et y prendre part, s'il le décide.

L'Ecole :	Les parents :
1) Veille à ce que son identité et son projet soient clairement explicités et actualisés. Assure régulièrement des manifestations permettant de faire connaître et comprendre les spécificités de l'Ecole et l'impulsion de la pédagogie Steiner-Waldorf (exemples : portes ouvertes, formation découverte,...).	1) Prennent connaissance du modèle de référence de l'Ecole. S'intéressent à la pédagogie, cherchent à la comprendre et la respectent.
2) Respecte l'orientation décrite dans le modèle de référence de l'Ecole.	2) Recherchent, pour la vie familiale et éducative, une cohérence avec le choix pédagogique fait par eux-mêmes.
3) Dispense des cours et assure une qualité d'enseignement cohérents avec son identité et son projet.	3) Sont bienveillant et respectueux envers l'Ecole et la pédagogie.

Documents, pratiques ou événements de référence :

- modèle de référence
- organigramme de l'Ecole
- cahiers des charges des professeurs
- calendrier annuel des activités
- plan de périodes

- réunion de parents

2 - responsabilité individuelle : faire ensemble

La qualité des prestations de l'Ecole se fonde sur l'exercice de la responsabilité individuelle de chacun : professeurs, collaborateurs, parents. Cette responsabilité se développe à la fois dans le domaine professionnel et dans la gestion de l'institution Ecole. La collégialité voulue par l'Ecole, et le processus de la délégation dynamique, permettent que chaque collaborateur, à différentes périodes et différents endroits, puisse apporter sa contribution individuelle pour le développement de l'ensemble.

L'Ecole :	Les parents :
1) Est transparente dans les modalités de son fonctionnement. Elle fait connaître les processus de décision et de délégation.	1) Connaissent, comprennent et respectent le fonctionnement de l'Ecole.
2) Clarifie les rôles et responsabilités des parents et des professeurs.	2) Participent selon leurs disponibilités à la vie et à la gestion de l'Ecole dans son ensemble (en tant que membres de l'association).
3) Respecte la collégialité voulue par l'Ecole, dans les sphères concernées.	3) Respectent la collégialité voulue par l'Ecole.

Documents, pratiques ou événements de référence :

- règlement de l'Ecole
- schéma de délégation dynamique
- guide pratique
- cahier des charges des collèges et des présidents des collèges

3 - compétences : une organisation apprenante

La qualité professionnelle des professeurs repose sur l'équilibre de la personne, sur une formation de base solide, sur des recherches personnelles et sur une formation continue diversifiée. Cette compétence s'évalue en interne (mentorat, supervision) et s'enrichit dans les collèges pédagogiques.

L'Ecole :	Les parents :
1) Reste ouverte aux courants et évolutions pédagogiques, par exemple, par la pratique de la formation continue. Approfondit au sein du collège l'impulsion pédagogique et sociale de l'Ecole.	1) Approfondissent leur compréhension de la pédagogie Steiner-Waldorf et l'application qui en est faite à travers les modalités d'enseignement pratiquées.
2) Prévoit, outre les professeurs, d'autres personnes compétentes (médecin, thérapeutes, soutien scolaire, conseillère sociale) en fonction des besoins de l'enfant.	2) Reconnaisent la réalité du groupe classe autour de leur enfant; que cet environnement participe au développement de l'enfant.

3) Parents et professeurs reconnaissent que la scolarisation de l'enfant induit une collaboration mutuelle tout en respectant les responsabilités propres à chacun.

Documents, pratiques ou évènements de référence :

- cahier des charges des professeurs
- tout document pédagogique à destination de la communauté de l'Ecole.

4 - liberté : le courage de l'initiative individuelle à la rencontre de l'autre

Le professeur, dans le cadre de sa tâche, peut agir selon des pratiques communes préétablies ou en prenant la liberté, dans le cadre légal existant, d'adapter son enseignement aux besoins de l'enfant et du groupe classe. Les compétences du professeur et les explications qu'il donne aux parents, entre autres lors des soirées de parents, établissent et entretiennent le lien de confiance nécessaire à l'exercice de cette liberté.

L'Ecole :	Les parents :
1) Améliore au sein de l'équipe pédagogique la compréhension des besoins de l'enfant.	1) Favorisent la cohésion entre la pédagogie et la vie de famille pour assurer la continuité autour de l'enfant.
2) Assure une prise en charge pédagogique adaptée aux besoins de chaque élève admis à l'Ecole.	2) Prennent en compte les besoins de leur enfant pour sa santé psychique et corporelle.
3) Echange avec les parents pour compléter sa connaissance des besoins de l'enfant.	3) Collaborent pour saisir ensemble les besoins de l'enfant.

Documents, pratiques ou évènements de référence :

- bulletins scolaires périodiques de l'enfant ;
- collège de classe
- réunions de classe trimestrielles
- rencontres collège – parents

5 - confiance : laisser agir l'autre en comprenant son intention

La confiance a un effet libérateur : elle rend les choses possibles et effectives. Elle est indispensable pour que s'accomplisse l'expérience créatrice du pédagogue comme de l'élève. L'Ecole est consciente que la persistance de cette confiance ne peut pas se décréter, mais résulte d'une manière d'être et de faire dans la relation des personnes : ouverture, dialogue conséquent, tolérance, respect de la responsabilité de chacun et dans une recherche constante de développement. Il s'agit en fait de confiance en l'avenir.

L'Ecole :	Les parents :
1) Accueille les parents avec attention et sincérité dans la présentation de l'Ecole et de sa pédagogie et, sans à priori, recherche le dialogue dans l'intérêt pédagogique de l'enfant.	1) Reconnait les professeurs comme des partenaires dans le développement de leur enfant.

2) Informe sur les travaux pédagogiques en cours. Communique les résultats des travaux pédagogiques.	2) S'intéressent à la pédagogie et bénéficient des divers apports proposés par l'Ecole.
3) Répond aux questions.	3) Etablissent un dialogue respectueux et le plus direct possible en respectant les chemins de communication proposés.
4) Tâche de retenir les aspects positifs des situations difficiles afin de poursuivre son développement.	4) Soutiennent l'Ecole dans les situations difficiles et respectent la personnalité et l'intégrité personnelle des collaborateurs.

Documents, pratiques ou événements de référence :

- D'une manière générale, tous les moyens de communication

6 – protection : une collaboration attentive

Même si la relation entre parent et Ecole débute de manière fructueuse et se déroule ainsi pendant plusieurs années, il est tout de même très important de formaliser cette relation pour protéger les différentes parties. Cette protection pourrait être considérée comme une forme de garantie, même sur un plan juridique, de la mise en œuvre des prestations convenues. Surtout, elle permet une **mise en conscience des attentes de chaque partie**, et également les conséquences d'un éventuel manque. Une fois que je suis conscient de quelles sont les attentes de l'autre, il m'est plus facile d'avoir une relation constructive.

L'Ecole :	Les parents :
1) Etablit des documents tels que les cahiers des charges, le contrat, la convention etc qui décrivent les prestations de l'Ecole ainsi que ce qu'elle attend des parents.	1) Prennent conscience des prestations et attentes décrites et s'assurent qu'elles correspondent bien à ce qu'ils désirent.
2) Reconnaît que le contexte sociétal et les relations interpersonnelles peuvent varier. Elle est donc consciente que les documents doivent être révisés et adaptés périodiquement pour être en adéquation avec la réalité.	2) Expriment clairement leurs attentes pour que les relations soient saines, et cherchent à s'assurer que ces attentes sont légitimes au regard du projet d'Ecole (modèle de référence et cadre légal).
3) Réalise les prestations décrites.	3) Soutiennent l'effort de l'Ecole en effectuant ce qui est attendu d'eux, et expriment leurs éventuelles difficultés et possibilités associées.
4) Met en place une démarche de médiation et des voies de recours.	4) Utilisent la médiation et les voies de recours prévues chaque fois qu'il y a un problème.

Documents, pratiques ou événements de référence :

- Cette convention et le contrat
- Processus de médiation

7 - équilibre financier : rendre possible

Le projet de l'Ecole se réalise à la hauteur de ce que la communauté de l'Ecole rend possible avec non seulement l'argent mais aussi sa générosité et son imagination. La question du « possible » est du domaine de l'imagination et de la créativité et demande de savoir ce que l'on veut ; elle précède la question du budget, et non l'inverse. Le budget concrétise la décision, pour un terme donné, de ce que la communauté veut réaliser. L'argent est une énergie issue de l'enthousiasme.

L'Ecole:	Les parents:
1) Prépare un budget conforme à la réalisation des perspectives pédagogiques financièrement soutenables, le présente lors de l'AG de l'Association et le gère au mieux de ses compétences.	1) Assistent aux AG de l'Association et soutiennent la réalisation des perspectives pédagogiques en respectant leur engagement financier.
2) Assure l'entretien des locaux, entre autres au moyen de l'organisation de W-E travaux.	2) Participent à l'entretien des locaux sous la forme proposée.
3) Encourage les initiatives des parents susceptibles d'assurer l'équilibre financier de l'Ecole.	3) a) Organisent et participent aux diverses activités (Marché de Noël, fête de printemps, cours et spectacle de cirque...) en y consacrant le temps et les compétences nécessaires afin d'assurer des ressources et un rayonnement supplémentaires à l'Ecole. b) Prospectent, organisent et lancent des initiatives nouvelles contribuant à l'équilibre financier de l'Ecole.
4) Prévoit, dans la mesure du possible, un fond de solidarité pour pouvoir octroyer des aides aux écolages aux parents qui remplissent les conditions.	4) Alimentent, dans la mesure de leurs possibilités, le fond de solidarité.

Documents, pratiques ou évènements de référence :

- assemblées générales de l'association
- budget et bilan de l'association
- bénévolat des parents et amis de l'Ecole
- association de soutien et d'entraide
- Cahier des charges des «délégués de classe»
- Manifestations de l'Ecole (marché de Noël, fête de printemps, fête de la musique, etc)
- Association des Parrains et Amis de l'ERSGE.

Confignon, le 31 mars 2026